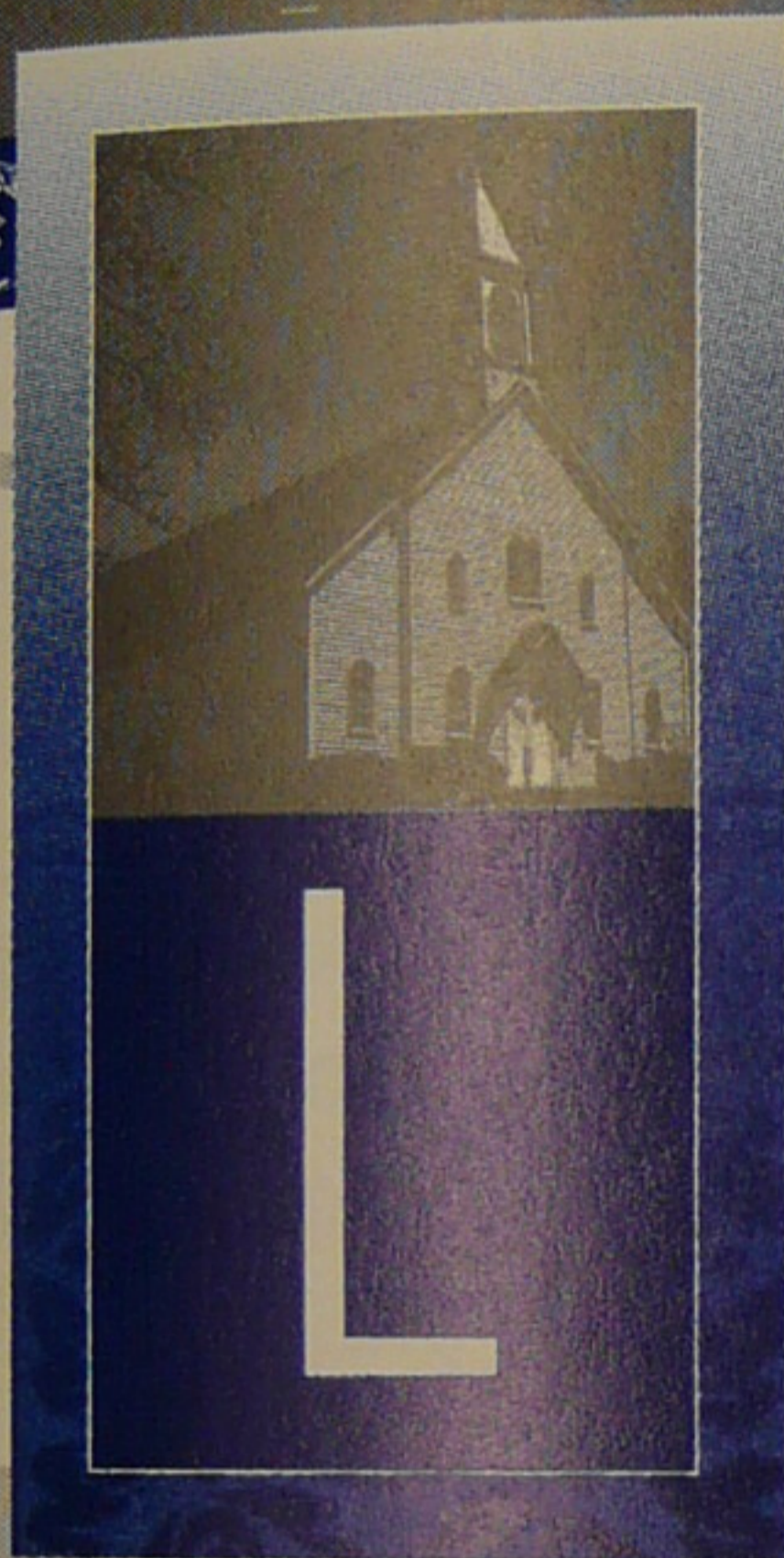




Le 75^e anniversaire



Les années qui suivent ce 50^e anniversaire sont principalement consacrées à l'entretien et à la consolidation de la chapelle.

Ainsi, en 1959, on modifie l'entrée électrique de la chapelle qui passe de 30 à 100 ampères, au coût de 480 \$. Les bardeaux de cèdre du toit prennent de l'âge et doivent être changés pour des bardeaux d'asphalte au coût de 2 080 \$, y compris le remplacement de quelques planches détériorées. Ces travaux sont exécutés par Maurice Bédard de Saint-Raymond. Un emprunt de 800 \$ permet de les financer.

Mais il reste encore les vieux bancs en gros madriers teints en brun presque rouge et qui sont en service depuis longtemps déjà. Ils sont peu confortables et plutôt bruyants, à chaque mouvement des fidèles. Vers 1961, une occasion se présente. De beaux bancs, d'excellente construction et en très bon état sont offerts par la fabrique de L'Ange-Gardien. Les conditions sont tout à fait convenables.



Les syndicats prennent la décision de les acheter. Le transport de 85 unités est organisé. Leur installation est confiée à M. Raymond Boutet, entrepreneur de Lac-Sergent et arrière-petit-fils de Michel Boutet, donateur du terrain où se trouve la construction de 1908.

L'absence de fondations solides sous la chapelle fait que le plancher n'est pas parfaitement au niveau. Alors pour une meilleure apparence et un coup d'œil plus uniforme, il faut fabriquer et installer, sous une majorité de bancs, des soufflages de différentes épaisseurs. Une fois les travaux de menuiserie terminés, un grand ménage est effectué.

Les coûts des travaux sont établis comme suit : achat de 85 bancs de six places 800 \$, Gagnon Transport 338,25 \$, Raymond Boutet 984,22 \$, main-d'œuvre et matériaux inclus, et M. Jean Tardivel, entrepreneur peintre, estivant au lac, est chargé de vernir ces bancs pour la somme de 400 \$ (peinture et vernis).

Le secrétaire-trésorier, M. Rolland Bélanger, décède le 23 février 1962 et aucun remplaçant n'est nommé à court terme. Il en résulte qu'on ne trouve les chiffres mentionnés au paragraphe précédent que dans les états financiers de 1963.

En 1964, Jean Tardivel, entrepreneur-peintre, est chargé de peindre la chapelle, au coût de 1 225 \$ pour l'extérieur et de 1 340 \$ pour l'intérieur.

Quelques années plus tard, la Ville et les syndicats passent une nouvelle entente. La location d'un terrain aux fins de stationnement est annulée. En lieu et place, la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Québec pour la desserte Notre-Dame du lac Sergent achète le lot n° 566-A5 pour la somme de 1 \$. À cette fin, un contrat notarié est signé en présence du notaire Marcel Larue, le 23 novembre 1966. Il s'agit d'un terrain d'une superficie d'environ 2 637 m² (29 000 pi²). En vertu de cette entente, il n'est pas permis de construire quoi que ce soit sur ce lot.

Pour comprendre l'histoire de la chapelle, il importe de bien saisir les liens qui ont toujours existé entre la chapelle et l'orphelinat, notamment pour ce qui est de la desserte et des desservants. Et ces relations se sont poursuivies même lorsque le statut de l'établissement a évolué.

Pour comprendre l'histoire de la chapelle, il importe de bien saisir les liens qui ont toujours existé entre la chapelle et l'orphelinat.





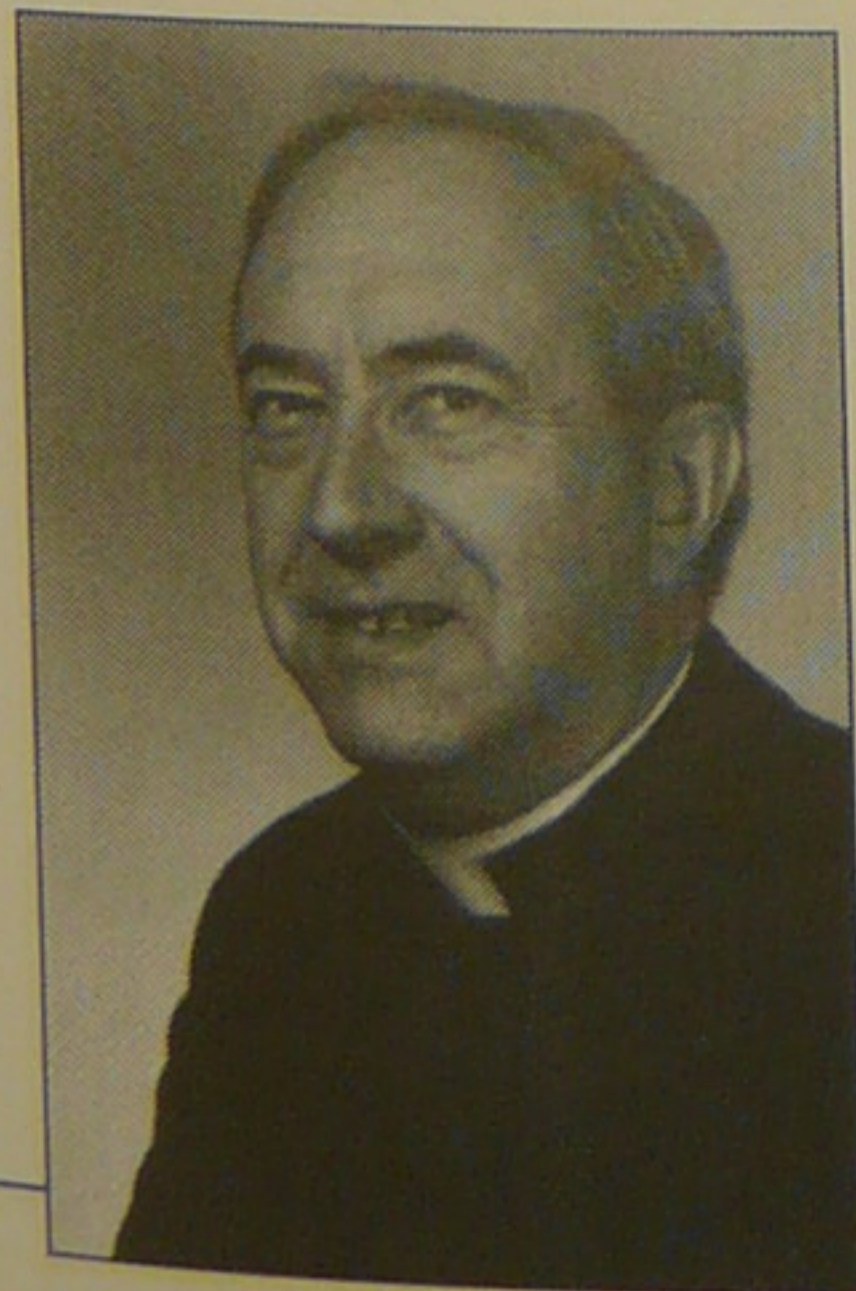
Rappelons brièvement ce qui a déjà été évoqué. En 1964, l'orphelinat change de nom et devient l'Institut Saint-Jean-Baptiste. Les Frères de la Miséricorde continuent cependant d'y accueillir et d'éduquer des jeunes en difficulté.

En juin 1976, pour donner suite à une décision ministérielle, l'Institut Saint-Jean-Baptiste ferme ses portes.

Mais alors que deviennent le site, les bâtiments et les équipements de qualité accumulés en plusieurs étapes ? Les Frères décident de ne pas abandonner ce milieu et de continuer leur œuvre d'éducation par des activités de plein air s'adressant à des familles, à des groupes scolaires, au mouvement scout et quelquefois à des clubs de l'âge d'or.

En plus, les Frères continuent leur étroite collaboration avec les autorités locales. La chapelle du Centre de plein air éducatif accueille volontiers les résidents du lac Sergent et leurs visiteurs. Dans leurs rangs, les Frères comptent de bons musiciens et de bons chantres qui savent exercer leur dévouement et leur entrain jusqu'à l'autre chapelle du lac.

Les nombreuses activités du Centre de plein air éducatif 4 saisons entraînent d'autres changements. La résidence de l'aumônier et du desservant de la chapelle, sise dans une maison propriété du Centre et aimablement appelée LE PRESBYTÈRE, peut désormais être louée par des familles. Alors en 1975, l'abbé Raymond Potvin s'achète une maison préfabriquée qu'il fait placer sur des fondations de béton coulées sur un terrain voisin. Mme Jeanne Bhérier s'occupe de l'entretien ménager et de la sécurité de cette nouvelle maison.



**L'abbé Raymond Potvin,
aumônier de l'orphelinat
et desservant de la
chapelle.**

*Photo: gracieusement fournie par
la Ville de Lac-Sergent, 2005*

L'abbé Potvin continue à fournir ses services à la chapelle de Lac-Sergent pendant la période estivale et à longueur d'année à la chapelle du Centre pour un grand nombre de fidèles. En juin, juillet et août, l'abbé P. A. Leclerc de La Pocatière vient l'aider pour le service dominical, ce qu'il fait depuis 1956. Chaque fin de semaine, il est hébergé par son confrère.



En 1980, l'abbé Potvin est malade et doit subir une intervention chirurgicale. La convalescence risquant d'être un peu longue, il se peut que la fonction d'aumônier du Centre de plein air éducatif 4 saisons soit compromise.

La maladie de l'abbé Potvin est suffisamment grave pour le forcer à remettre sa démission comme desservant.

Conscient de son état et inquiet pour la documentation accumulée au cours des ans, il passe une entente avec les autorités municipales. Les documents mis en caisses sont entreposés avec les archives municipales pour quelques années. Par la suite, ils sont retournés au Centre 4 saisons et conservés dans une armoire.

Cette situation oblige à envisager une relève. Il y a tout d'abord l'abbé P. A. Leclerc de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il effectue déjà le trajet jusqu'au lac Sergent chaque fin de semaine pendant la belle saison.

Une autre possibilité est le père Ernest Marcoux, eudiste, qui exerce une partie de son ministère au lac Sergent depuis plusieurs années et qui est bien apprécié par la clientèle de la chapelle. De 1965 à 1970, il s'occupe de la paroisse de

Saint-Léonard de Montréal et par la suite, il est curé de Sainte-Maria-Goretti de Charlesbourg.

Finalement, l'abbé P. A. Leclerc est nommé desservant, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. D'autre part, le père Marcoux devient curé de Saint-Léonard de Portneuf. Quant à la relève d'aumônier du Centre, les services religieux sont assurés par un prêtre de la paroisse de Saint-Raymond de 1980 à 1985. Par la suite, quelques frères de la Miséricorde sont en formation pour devenir prêtres. Un de ceux-là est le frère Ernest Morency, qui exerce son ministère avec compétence jusqu'à ce qu'un accident grave le rende invalide.

En 1994, quelques frères africains accompagnés de six candidats à la vie religieuse quittent le Rwanda pour échapper au massacre. Ils sont accueillis au Centre où leur sont fournis soutien moral, financier et hébergement. C'est avec brio que ces Africains animent les messes dominicales. L'un d'eux, le frère Charles Baravuga, après quatre années d'études, est ordonné prêtre et exerce son ministère au Centre de plein air ainsi qu'à plusieurs endroits dans la région.

La maladie de l'abbé Potvin est suffisamment grave pour le forcer à remettre sa démission comme desservant.



L'abbé Potvin se remet peu de sa grave maladie. Il quitte Lac-Sergent et déménage à Québec pour se rapprocher des services médicaux. Il participe occasionnellement à quelques cérémonies religieuses. Puis il décède en 1984, laissant un bon souvenir parmi les fidèles de la chapelle et du Centre 4 saisons.

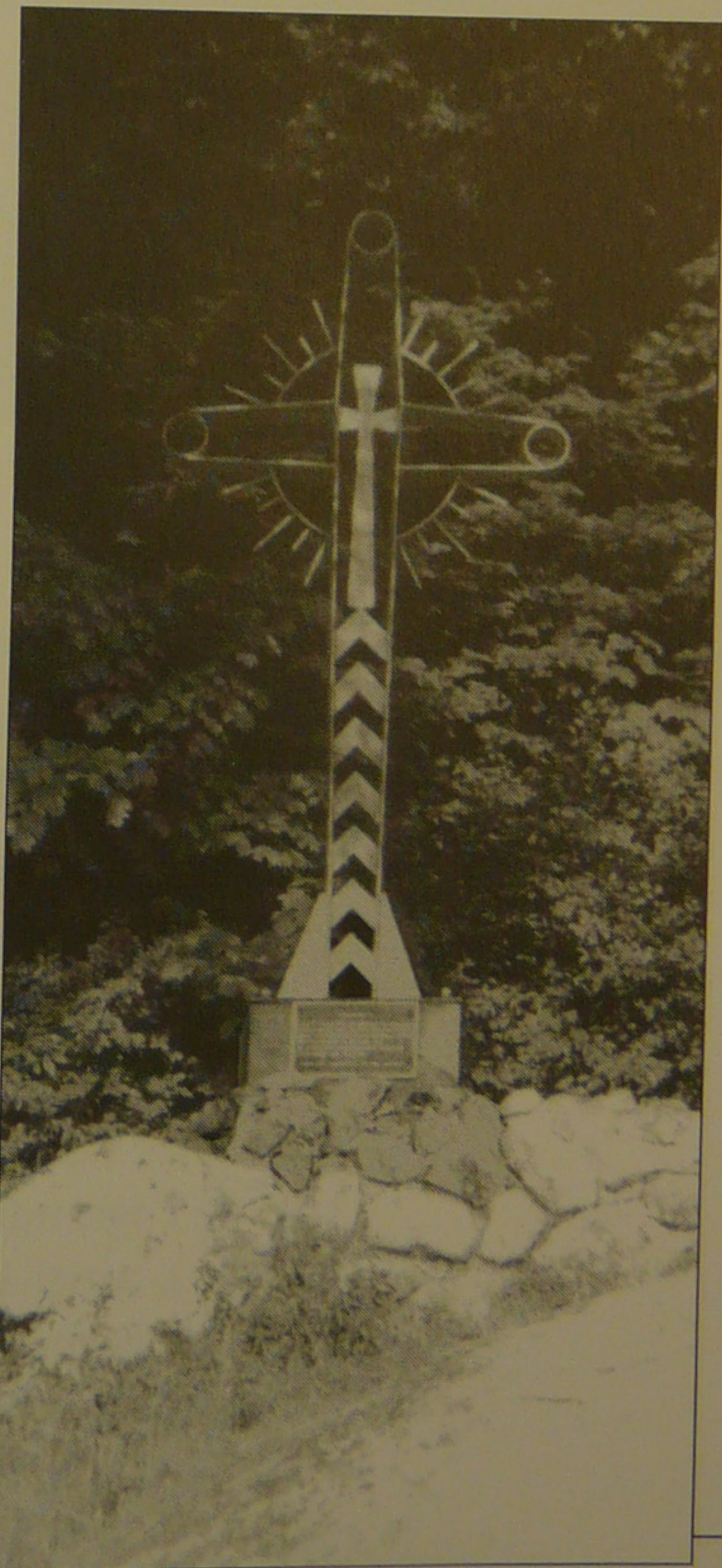
En 1982, un acte inattendu vient consterner toute la communauté de Lac-Sergent. Des vandales brûlent la statue du Sacré-Cœur, dont l'érection en 1919 par la famille Boissonneault a été évoquée dans les premiers chapitres.

Que faire ? La statue et le rocher où elle était érigée sont devenus en 1955 propriétés des autorités régissant la chapelle. Il revient aux syndic de prendre une décision. Après consultation, ceux-ci décident de faire fabriquer une croix en métal et de l'installer à la place de la statue. Elle va devenir ainsi le geste tangible et commémoratif du 75^e anniversaire.

M. Marcel Paquet, un des syndic (dans sa famille, on est syndic de père en fils), expert en métallurgie, prépare gratuitement les plans et devis de la croix envisagée. De plus, il participe activement à sa fabrication et à son installation. Le transport de matériaux lourds jusqu'au site est difficile autant par voie d'eau que par les boisés de la montagne.

Il faut d'abord construire une base en béton équipée de robustes ancrages destinés à maintenir solidement la croix exposée à toutes sortes d'intempéries.

La croix, fabriquée par les Ateliers Sam Huot de Québec, pèse tout près d'une demi-tonne. Transportée par camion le plus près possible du fameux rocher où Marcel Paquet et quelques bénévoles ont construit la base de béton, elle est ensuite approchée à bras d'homme. Il faut traverser quelques propriétés privées et descendre de la montagne jusqu'au site définitif. Un groupe de jeunes gens du Centre de plein air éducatif 4 saisons fournit une bonne partie du bénévolat.



La croix en métal élevée en 1982.

Photo : gracieusement fournie par la Ville de Lac-Sergent



La messe du 75^e anniversaire, 10 juillet 1983.

Photo : gracieusement fournie par M. Yves Gingras

Sur place, Marcel Paquet utilise une chèvre qui permet de soulever la croix et de la descendre tout doucement sur sa nouvelle base. Le coût total de l'ensemble des travaux et des matériaux est de 1 151 \$; il est financé par une collecte de fonds qui rapporte 1 231 \$.

Les fêtes du 75^e sont grandioses. Elles sont ouvertes par une grand-messe solennelle célébrée par l'abbé Potvin, ex-desservant, assisté des abbés Leclerc, desservant actuel, St-Amant, curé de Saint-Raymond, Borromée Rochette (fils de l'entrepreneur Éphrem Rochette, constructeur de l'agrandissement de 1913, de l'annexe, du jubé et de plusieurs chalets), ainsi que des pères Guy Simard o.v.m. (petit-fils et neveu d'anciens syndics), Paul Bélanger, père mariste (petit-fils d'Alphonse Boissonneault, fils de Rolland Bélanger et fondateur du Camp École Kéno au lac Long) et Samuel Côté o.m.i. (fils de Célestin Côté, ancien syndic et ancien maire).



Bénédition en 1983, à l'occasion du 75^e anniversaire.

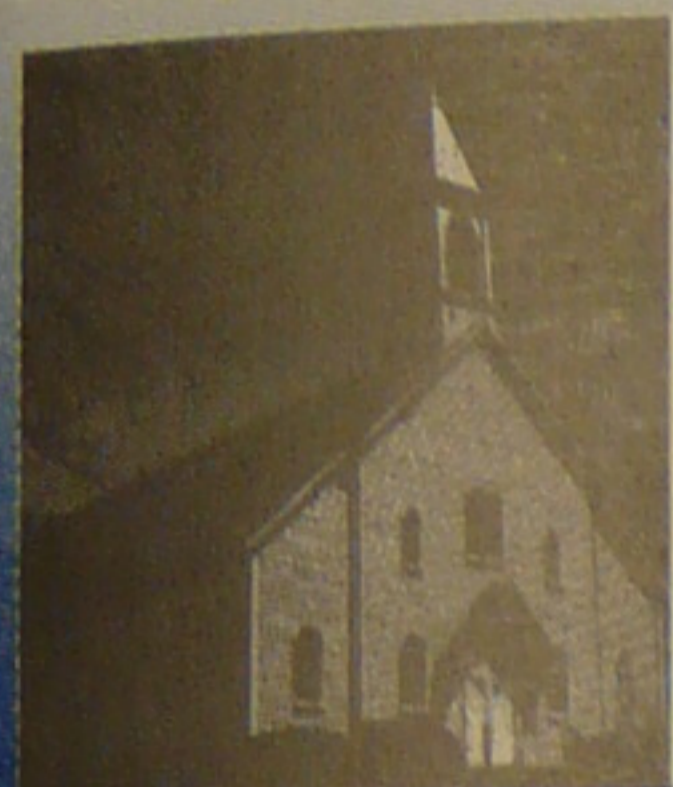
Photo : gracieusement fournie par M. Yves Gingras

Au cours de l'après-midi, il y a bénédiction officielle de la nouvelle croix. Le père Ernest Marcoux, eudiste, préside la cérémonie. Il est assisté des abbés R. Potvin et P. A. Leclerc. De nombreux témoins, venus en embarcations, participent à la cérémonie.

Il faut aussi noter que l'année 1983 a été marquée par la nomination de la première femme syndic à la chapelle : Mme Madeleine Paré Plamondon. Il y en aura d'autres par la suite.



Vers le 100^e anniversaire



P

our les responsables de l'administration de la chapelle, il faut pourvoir aux travaux d'entretien de base pour assurer une conservation adéquate. Ainsi, en 1983, il faut encore remastiquer les fenêtres et remplacer quelques planches des parements de bois. Il en coûte 2 465 \$.

Mais on constate également quelque chose de nouveau. Des citoyens font remarquer que la population commence à vieillir et suggèrent que les escaliers de béton soient équipés de rampes de sécurité.

Une fois de plus, le dévoué Marcel Paquet trace bénévolement les plans nécessaires et surveille la fabrication et l'installation de ces rampes. M. Serge Bernard de Lac-Sergent les fabrique et les installe.

Également en 1983, lors d'une inspection, on se rend compte qu'à l'intersection de la chapelle élargie en 1937 et de l'annexe construite en 1945, quelques planches du plafond de l'ancienne sacristie ont tendance à sortir de leur embouvetage. Il est observé aussi que le mur du côté est, comprenant des parties construites en



Rampes installées en 1983.

*Photo: gracieusement fournie
par la famille Latouche*



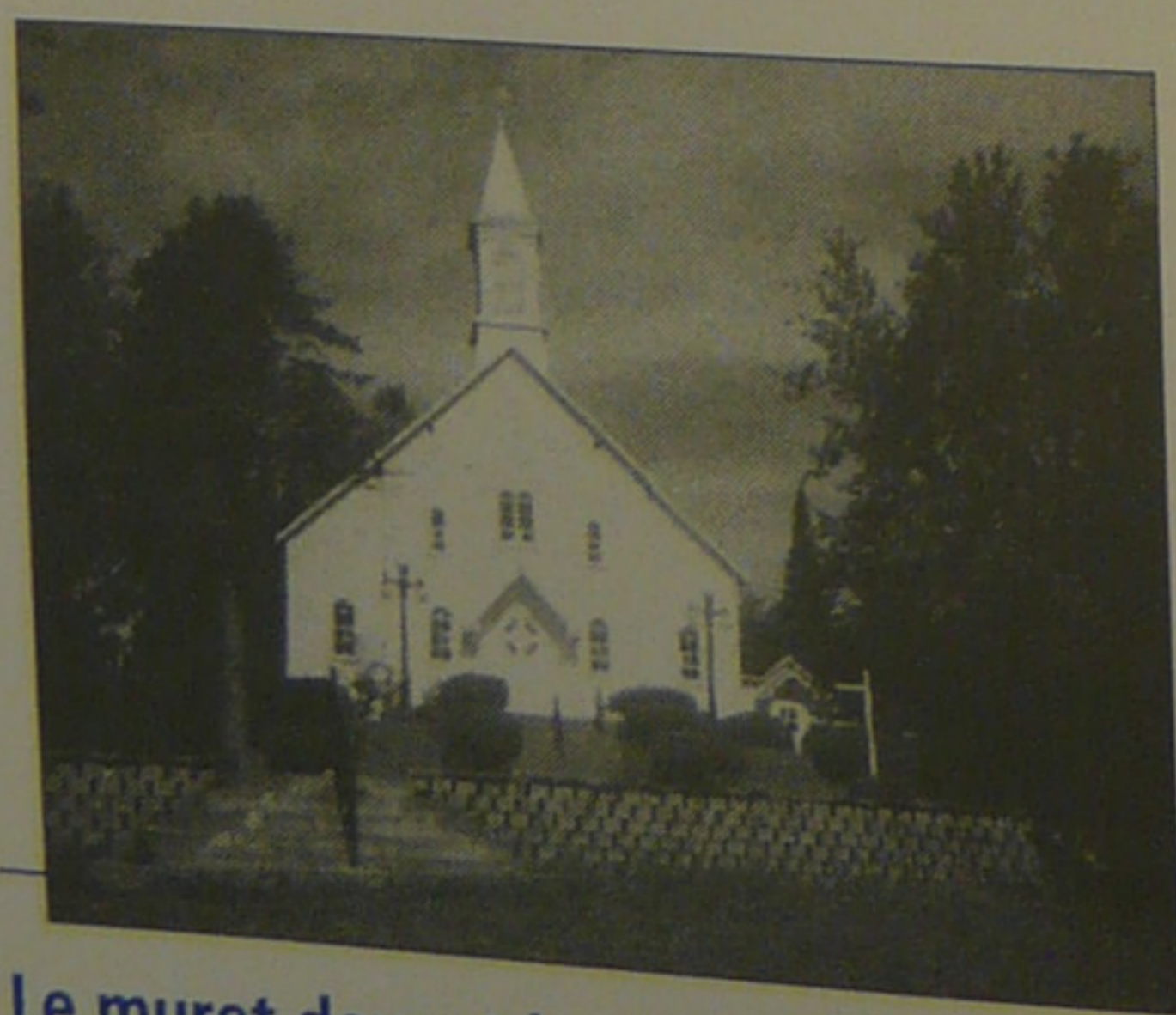
1908 et 1913, penche légèrement vers l'extérieur. Quelques repères sont installés afin de pouvoir suivre attentivement tout nouveau mouvement.

En 1984, les syndic accordent un contrat à M. H. Beaupré de Saint-Raymond pour redresser les piliers de béton qui supportent l'annexe, les entourer de mousse isolante et les enterrer partiellement avec du sable et du gravier, de façon à les rendre plus stables lors des gels et dégels. Ce contrat de 1 600 \$ comprend aussi l'addition d'une clôture de bois empêchant l'accès sous l'annexe aux personnes non autorisées. Ces travaux consolident les murs et éliminent les tensions causant les anomalies citées plus haut.

L'amélioration suivante a lieu en 1989, alors que 21 luminaires sont obtenus du Musée François-Pilote (Sainte-Anne-de-la-Pocatière), au coût de 10 \$ chacun. Ils sont installés par M. Raynald Bussièrès de Pont-Rouge, pour 300 \$, filage compris.

Aussi en 1990, pour combattre au moins partiellement l'humidité, problème fréquent à certaines périodes, 5 chaufferettes encastrées, à ventilation forcée et d'une capacité de 2 000 watts chacune, sont installées. Mais l'augmentation de cette nouvelle charge oblige à porter l'entrée électrique de 100 à 200 ampères. Ces modifications coûtent 2 281 \$ pour l'entrée, 1 200 \$ pour l'achat des unités de chauffage et 1 300 \$ pour le filage et l'installation par Raynald Bussièrès.

Également en 1990, les autorités municipales font construire un muret en blocs de béton, en guise de séparation entre le chemin de la Chapelle et le stationnement, soit à la ligne des lots 566-A et 566-A-5. Ce muret, don de la Ville de Lac-Sergent, souligne la bonne entente qui a toujours existé entre les deux administrations. Les travaux sont exécutés par une entreprise paysagiste de Sainte-Catherine et coûtent 7 225 \$. La dénivellation entre le chemin et le stationnement est de l'ordre de 1 m (3 pieds). Alors, bien sûr, les travaux incluent un escalier avec rampe, tel qu'il est visible sur cette photo.



Le muret devant la chapelle.

Photo : gracieusement fournie par la famille Latouche

En 1993, le perron à l'entrée principale de la chapelle présente certains risques d'accident, en raison de l'avancement de sa détérioration. Les syndic décident de le faire rebâtir en bois traité. En dégagant le béton effrité, on découvre l'existence de pièces de bois de structure endommagées




près de la porte principale, qu'il faut obligatoirement remplacer. L'exécution de ces travaux se fait pour la somme de 4 673 \$. Du même coup, il faut remplacer une partie du filage des luminaires extérieurs, au coût de 856 \$. Pour aider à financer ces dépenses importantes, la Ville octroie 1 000 \$ par année, pendant trois ans.

L'année suivante, c'est le toit qui signale son âge avancé. En fait, il protège le bâtiment depuis 1959, soit depuis 35 ans. Les syndic, au cours d'une réunion tenue le 10 septembre 1994, décident de confier à la firme Y.C.M. inc. de Pont-Rouge le soin d'enlever les vieux matériaux, de nettoyer la place, de fournir et de poser une nouvelle toiture en bardeaux d'asphalte. Le coût est de 20 056 \$, payable en 2 versements, soit 5 000 \$ à l'acceptation des travaux et le solde sans intérêt, un an plus tard. Une subvention de l'ordre de 8 000 \$ est reçue du Patrimoine religieux.

Quelques années plus tard, soit en 1998, il devient nécessaire de repeindre tout l'extérieur du bâtiment. De nouveau, les syndic retiennent l'offre de l'entreprise Y.C.M. inc. de Pont-Rouge. Les travaux à exécuter comprennent le tirage de joints d'étanchéité, le masticage des vitres et l'application de 2 couches de peinture sur les murs, les portes, les fenêtres, les corniches et le clocher. La facture est de 11 915 \$, 5 000 \$ payables lors de l'acceptation des travaux et 6 915 \$ l'année suivante.

Au début de la saison 1999, une inspection des lieux provoque quelques inquiétudes. À l'intérieur de la chapelle, près de la porte d'entrée, le plancher paraît manquer d'appui solide. C'est en quelque sorte une alarme indiquant une possibilité d'affaissement sous le poids du mur additionné de celui du clocher. Sous cette chapelle, il n'y a pas de fondation. Pour découvrir la nature exacte des dégâts, il faut ramper. Deux retraités bénévoles le font. Ils découvrent quelques pièces de bois pourri. Pour les enlever, il faut démolir une partie du plancher et la remplacer par des matériaux neufs. Ces réparations affectent aussi le bas du mur, côté intérieur, qu'il faut refaire en partie, ce qui nécessite une nouvelle peinture. Le syndic M. Goulet et un ami, Y. Corrigan, deviennent peintres bénévoles. Du même coup, tous les murs et fenêtres sont aussi nettoyés et peints, sauf ceux de la sacristie, de l'annexe et autour du maître-autel. Pour exécuter ces travaux, le Chemin de Croix, les tapis, les tableaux et autres décorations sont



Au début de la saison 1999, une inspection des lieux provoque quelques inquiétudes.



enlevés, nettoyés et réparés, le cas échéant. Pour compléter le tout, ils reclouent le plafond de l'annexe. Seuls les coûts de quelques matériaux entrent dans les livres de comptes.

Il convient de souligner que le terrain en face de la chapelle a servi pendant près de 50 ans au « Petit Golf », sur lequel plusieurs « professionnels » de Lac-Sergent se sont fait la main.

**Pratique de golf sur
le terrain à l'avant
de la chapelle.**

*Photo : gracieusement fournie
par M. Marcel Boutin*



Le golf, c'est bien beau, mais le mariage c'est encore plus beau.

Mis à part certains mariages célèbres déjà mentionnés²⁹, il semble que personne n'ait tenu de statistiques pour établir avec précision le nombre de mariages qui sont célébrés dans cette chapelle, chaque année. Alors, n'en citons que quelques-uns :

15 juillet 2000 : Monique Côté et François Drapeau

29 juillet 2000 : Josée McNicoll et Steven Gignac

19 août 2000 : Lucie Lefebvre et Steeve Corrigan

Sous un autre angle, celui des relations entre les autorités de la Ville de Lac-Sergent et les syndics administrateurs du bâtiment et des terrains de la chapelle, on peut dire qu'elles se déroulent sur une base de bonne collaboration. À plusieurs occasions, la Ville contribue bénévolement et financièrement à l'entretien et à l'amélioration de la propriété, prouvant ainsi son attachement à cet important bien du patrimoine.

29. D'autres mariages sont relatés dans le recueil de Diane Pinet et de Marie Tremblay, dont celui de Serge Delisle et Claudette April, le 10 juillet 1977. Voir PINET, Diane et TREMBLAY, Marie (2006).



1. Lieu de culte principale et
2. Lieu de culte gauche.
3. Vue d'ensemble façade.
4. Vue d'ensemble chœur ou le







En 2002, lors de l'assemblée du mois d'août, la ville adopte un règlement de citation de la chapelle à titre de monument historique.

De plus, la chapelle de Lac-Sergent a été classée comme ayant une valeur patrimoniale dans le cadre de l'inventaire des lieux de culte du Québec de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Nous avons reproduit la fiche d'analyse et d'évaluation de la chapelle par les équipes et les tables régionales de la Fondation.³⁰

INVENTAIRE

des lieux de culte du Québec accueil

Aide | Recherche simple | Recherche avancée

<p>FICHE D'UN LIEU DE CULTE</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: x-small; margin-top: 5px;"> 1 2 3 4 </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;">   </div> <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">Cliquez sur une image pour l'agrandir</p> <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">Illustrations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lieu de culte : vue d'angle 1 - angle façade principale et façade latérale gauche . 2. Lieu de culte : vue frontale de la facade latérale gauche . 3. Vue d'ensemble vers le chœur depuis le revers de façade . 4. Vue d'ensemble de revers de façade depuis le chœur ou le centre de la nef . <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">© Fondation du patrimoine religieux du Québec</p> <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">Note au lecteur : Toutes les cotes d'évaluations patrimoniales retrouvées sur ce site sont le résultat d'une analyse effectuée en fonction des informations et des expertises disponibles au 31 décembre 2004. Il est donc possible que l'évaluation d'un bien puisse être modifiée au cours des ans avec le développement de nouvelles connaissances.</p> <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">Mise à jour : 25 février 2006</p>	<p style="text-align: center;">ÉGLISE DITE CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Adresse :</td><td style="padding: 2px;">route de la Chapelle</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Municipalité :</td><td style="padding: 2px;">Lac-Sergent</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">MRC :</td><td style="padding: 2px;">Portneuf</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Région administrative :</td><td style="padding: 2px;">région de Québec (03)</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Téléphone du propriétaire :</td><td style="padding: 2px;">418.337.2517</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Tradition religieuse actuelle :</td><td style="padding: 2px;">Catholique</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Statut juridique :</td><td style="padding: 2px;">Monument historique cité</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Hiérarchisation régionale :</td><td style="padding: 2px;">Moyenne (D)</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Construction :</td><td style="padding: 2px;">1907 - 1908</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Concepteurs :</td><td style="padding: 2px;">• Pierre Paquet, Entrepreneur</td></tr> </table> <hr/> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">EXTÉRIEUR</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Revêtement dominant façade principale :</td><td style="padding: 2px;">Bois</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">murs :</td><td style="padding: 2px;">Bois</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">toiture :</td><td style="padding: 2px;">Asphalte (bardeau)</td></tr> </table> <hr/> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">INTÉRIEUR</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Revêtement dominant des murs :</td><td style="padding: 2px;">Bois</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">de la voûte ou du plafond :</td><td style="padding: 2px;">Bois</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Forme de la voûte :</td><td style="padding: 2px;">Arc en accolade</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Plan au sol :</td><td style="padding: 2px;">Rectangulaire</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Plan intérieur :</td><td style="padding: 2px;">Nef à 3 vaisseaux, tribune (s) arrière</td></tr> <tr><td style="border-right: 1px solid black; padding: 2px;">Autres éléments :</td><td style="padding: 2px;">• Orgue</td></tr> </table> <p style="text-align: right; font-size: x-small; margin-top: 5px;">Fiche no 2003-03-1</p>	Adresse :	route de la Chapelle	Municipalité :	Lac-Sergent	MRC :	Portneuf	Région administrative :	région de Québec (03)	Téléphone du propriétaire :	418.337.2517	Tradition religieuse actuelle :	Catholique	Statut juridique :	Monument historique cité	Hiérarchisation régionale :	Moyenne (D)	Construction :	1907 - 1908	Concepteurs :	• Pierre Paquet, Entrepreneur	Revêtement dominant façade principale :	Bois	murs :	Bois	toiture :	Asphalte (bardeau)	Revêtement dominant des murs :	Bois	de la voûte ou du plafond :	Bois	Forme de la voûte :	Arc en accolade	Plan au sol :	Rectangulaire	Plan intérieur :	Nef à 3 vaisseaux, tribune (s) arrière	Autres éléments :	• Orgue
Adresse :	route de la Chapelle																																						
Municipalité :	Lac-Sergent																																						
MRC :	Portneuf																																						
Région administrative :	région de Québec (03)																																						
Téléphone du propriétaire :	418.337.2517																																						
Tradition religieuse actuelle :	Catholique																																						
Statut juridique :	Monument historique cité																																						
Hiérarchisation régionale :	Moyenne (D)																																						
Construction :	1907 - 1908																																						
Concepteurs :	• Pierre Paquet, Entrepreneur																																						
Revêtement dominant façade principale :	Bois																																						
murs :	Bois																																						
toiture :	Asphalte (bardeau)																																						
Revêtement dominant des murs :	Bois																																						
de la voûte ou du plafond :	Bois																																						
Forme de la voûte :	Arc en accolade																																						
Plan au sol :	Rectangulaire																																						
Plan intérieur :	Nef à 3 vaisseaux, tribune (s) arrière																																						
Autres éléments :	• Orgue																																						

Extrait de l'inventaire des lieux de culte du Québec consacré à la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent.

Reproduction de la page Internet de la Fondation du patrimoine religieux du Québec (2006)

30. Fondation du patrimoine religieux du Québec (2006), *Inventaire des lieux de culte du Québec*, voir le site Internet.



Il s'agit d'une reconnaissance fort appréciable puisqu'elle est la seule chapelle de Portneuf à obtenir ce classement.

Il faut dire que Portneuf dispose d'un patrimoine religieux des plus riches. Sur 22 églises (à l'exception des chapelles) situées dans 19 municipalités, 3 ont été classées A pour « incontournables », 2 ont obtenu un B pour « exceptionnelles » et 8 autres ont reçu un C pour « supérieur ». La chapelle de Lac-Sergent se situe quant à elle à un niveau de classement supérieur ou équivalent aux 9 autres églises de Portneuf.



Le maître-autel en forme de voilier, 1958.

Photo : gracieusement fournie par la Fondation du patrimoine religieux du Québec 2003

Cette bonne appréciation patrimoniale de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent témoigne de la forte implication des gens de Lac-Sergent dans sa vitalité. Mais cela n'assure pas pour autant, au cours des prochaines années, son maintien ni la poursuite de sa vocation première.

Il est néanmoins encourageant de voir l'engagement des syndic de la desserte, des élus de la Ville de Lac-Sergent et même de la MRC de Portneuf dans la sauvegarde du patrimoine religieux.

La MRC, quant à elle, s'est dotée en 2001 d'une politique culturelle dont le premier axe d'intervention porte sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel, dont notamment le patrimoine religieux. On fait référence, entre autres, dans les objectifs à poursuivre de l'importance de « consolider le partenariat au niveau local pour déterminer des stratégies de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine religieux... »³¹

Il existe d'ailleurs un Comité multisectoriel du patrimoine religieux (CMPR) formé en 1997 et comprenant des représentants du diocèse de Québec, du ministère québécois de la Culture et des Communications ainsi que de la MRC de Portneuf. Ce comité assure la coordination des efforts de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine religieux sur le territoire de la MRC. C'est lui qui a pris l'initiative d'organiser l'activité ouverte au public, « Nos clochers vous accueillent », au cours de laquelle les gens intéressés étaient reçus dans les églises et chapelles de toute confession.

31. Politique culturelle de la MRC de Portneuf, *Une vision d'avenir pour notre culture*, approuvée le 3 octobre 2001, 23 pages, p.15, disponible dans le site Internet de la MRC de Portneuf.



Il a de plus préparé une politique conjointe de sauvegarde du patrimoine religieux³² qui a conduit en 2003 à la conclusion d'une entente de principe entre le diocèse de Québec, le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Portneuf. Les réflexions et les pistes d'action mises de l'avant par ce comité multisectoriel devraient inspirer et guider les actions des différents partenaires à l'avenir. Voici quelques extraits de ce document :

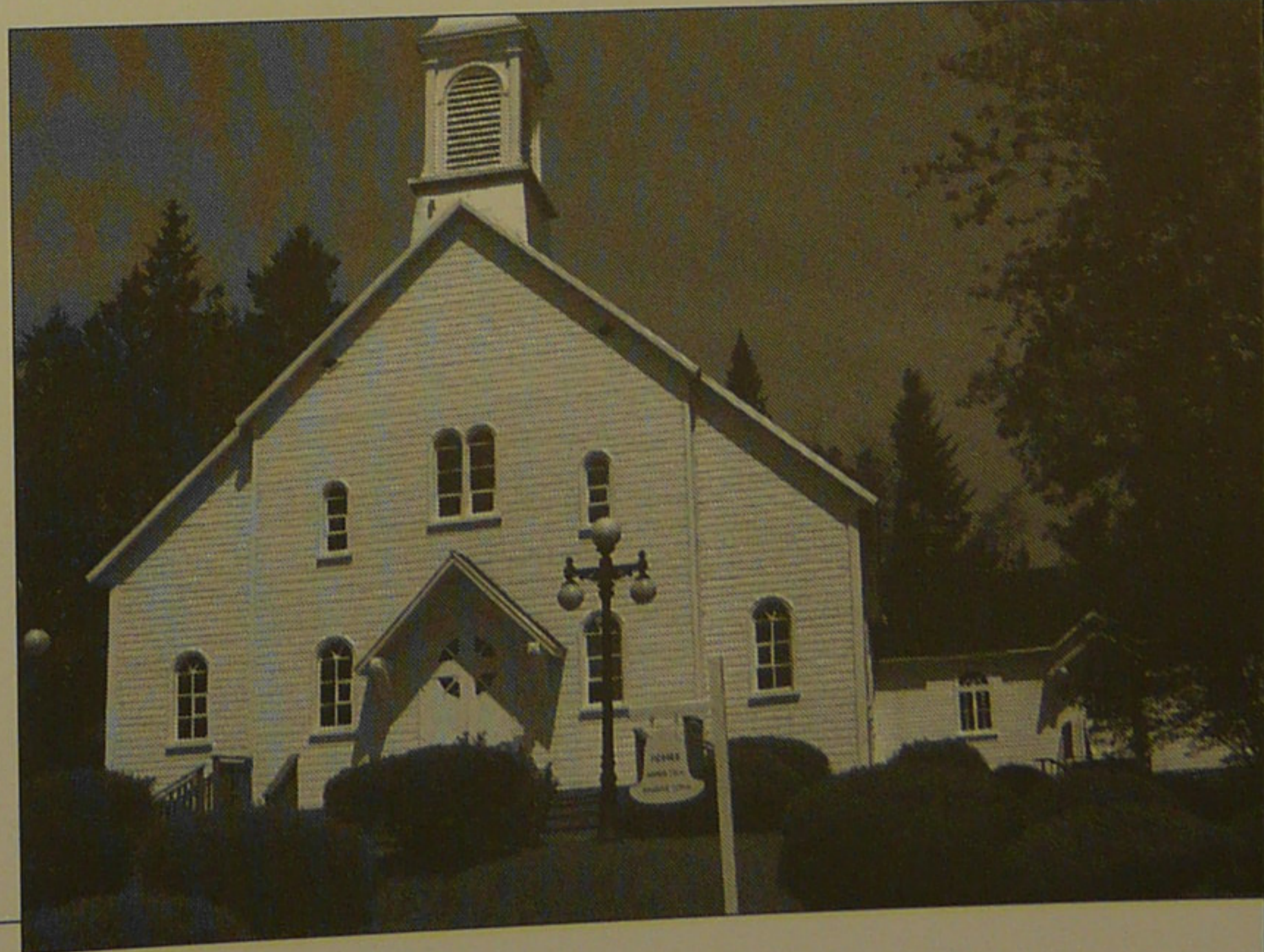
- « Les églises jouent un rôle de premier plan sur le plan communautaire. Leurs locaux servent de rassemblement à la population non seulement pour des activités liturgiques, mais aussi sur le plan social et culturel. »
- « Bien que le rôle liturgique et pastoral de ces dernières (églises) demeurera central, il faut prévoir des solutions qui maintiendront ces lieux bien vivants au cœur des villes et des villages dans les années à venir. Pour cela, il faut envisager, dans certains cas des utilisations mixtes du bâtiment tout en privilégiant le maintien du culte, et surtout l'état de propriété aux fabriques. »
- « Dans tous les cas, les partenaires impliqués rechercheront des solutions qui favorisent le maintien de l'usage public et communautaire des lieux. »

L'avenir de la chapelle sera de toute façon, comme ce fut le cas dans le passé, celui que les gens du lac, les responsables de la desserte, les autorités diocésaines et bien sûr, les élus de la Ville et de la MRC, lui façonneront.

Chose certaine, Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent est une réalisation riche de l'implication de nombreuses personnes qui, par leur travail et leur dévouement, en ont fait en 100 ans, une chapelle appréciée et fréquentée par les familles et un monument historique au statut patrimonial reconnu. Honneur à ces bâtisseurs !

Sous les auspices du Comité multisectoriel du patrimoine religieux, deux livres ont vu le jour. Un premier portant sur *Les églises et les chapelles de Portneuf*, paru en 2001, qui témoigne du riche patrimoine religieux bâti dans la MRC et un second intitulé *L'âme d'un lieu*, publié en 2004, qui porte sur le sens, la symbolique, l'usage et l'origine du patrimoine religieux.

Culture et patrimoine,
site Internet de la MRC
de Portneuf



La chapelle en 2005.

Photo : gracieusement fournie par M. Marc Latouche

32. *Politique conjointe de soutien à la sauvegarde des églises de Portneuf*, préparée par le Comité multisectoriel du patrimoine religieux (CMPR) 10 pages ; ainsi que le mémoire du CMPR, *Sauvegarde et appropriation du patrimoine religieux : une démarche collective*, présenté le 2 septembre 2005 à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation sur le patrimoine religieux, disponible dans le site Internet de la MRC de Portneuf.

